



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT SUR  
L'ÉLEVAGE EN ZONE SUBHUMIDE



Benin



Burkina Faso



Côte d'Ivoire



Guinée



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Togo

## DEMANDE DE PROPOSITIONS

***POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE  
L'ELABORATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET LE CONTROLE  
DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ENERGIE  
SOLAIRE POUR LA BANQUE DE GENES DES RESSOURCES  
GENETIQUES ANIMALES***

**Mai 2019**

## **A) Invitation à soumissionner**

Bobo-Dioulasso, le 09 mai 2019

**La Directrice Générale du Centre International  
de Recherche Développement sur l'Elevage  
en Zone subhumide (CIRDES)  
01 BP 454 Bobo-Dioulasso 01  
Burkina Faso**

Aux

Consultants

Réf : 281\_2019/ADM/DAF/nk 

**Objet** : Proposition de services de consultants

Monsieur le Directeur,

1. Par la présente, vous êtes invités à soumettre une proposition technique et financière pour élaborer le dossier technique et assurer le contrôle des travaux d'installation d'un système d'énergie solaire pour la banque de gènes des ressources génétiques animales dont les termes de référence sont joints à la présente lettre.

## **2. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à tous les consultants remplissant les conditions.

## **3. Date limite de dépôt des propositions**

Les propositions rédigées en langue française, devront parvenir à Madame la Directrice Générale du CIRDES, au plus tard **le lundi 27 mai 2019 à 09 heures, heures locales.**

Les propositions reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

## **4. Ouverture des propositions**

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au CIRDES, **le même jour à partir de 9 h 30 mn** en présence des représentants mandatés des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

## **5. Validité des propositions**

Les propositions, qui doivent être rédigées en langue française, resteront valides pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Le CIRDES se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente demande de propositions.



## 6. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame la Directrice générale du CIRDES (E-mail: [dgcirdes@fasonet.bf](mailto:dgcirdes@fasonet.bf)).

La visite préalable du site d'implantation du système solaire est obligatoire.

Toutes les informations relatives à la soumission de vos propositions sont contenues dans les dispositions générales et les annexes également jointes à cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

 **La Directrice Générale**   
  
**Dr Valentine C. YAPI-GNAORE**  
*Directeur de recherche*

## **B) Dispositions générales**

### **Article 1 : Eligibilité des soumissionnaires**

La présente consultation s'adresse à tous les consultants spécialisés dans les domaines concernés.

### **Article 2 : Langue des propositions**

La proposition préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes correspondances et tous documents échangés entre le soumissionnaire et le CIRDES seront rédigés en langue française.

### **Article 3 : Coût de la préparation des propositions**

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation de ses propositions et le CIRDES ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les payer, de quelle que façon que se déroule le processus de cette consultation et quel qu'en soit le résultat.

### **Article 4 : Contenu du dossier**

Le dossier de cette consultation comprend les documents ci-dessous cités :

- A) Invitation à soumissionner
- B) Dispositions générales
- C) Les Termes de référence
- D) Annexes :
  1. Modèle de soumission,
  2. Modèle de contrat de services,
  3. Modèle de curriculum Vitae
  4. Cadre de proposition financière.

### **Article 5 : Visite de terrain et complément d'informations**

Tout consultant est appelé à visiter le site d'installation du système solaire et obtenir des éclaircissements auprès du Chef Service Maintenance, Monsieur Laurent Sawadogo, Tel +226 70 27 53 10, courriel : laurent.sawadogo@cirdes.org.

### **Article 6 : Modification**

Le CIRDES, à tout moment avant la date limite de dépôt des propositions, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande écrite d'éclaircissement formulé par un soumissionnaire, peut modifier par voie d'amendements le dossier de la consultation.

La modification sera notifiée par écrit (lettre, fax, email) à tous les soumissionnaires.

Pour donner aux soumissionnaires le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs propositions, la date limite peut être reculée et notifiée par écrit aux soumissionnaires.

### **Article 7 : Présentation des propositions**

- a) Les propositions seront présentées en quatre exemplaires en un (1) original et trois (3) copies marquées comme tels dans deux enveloppes séparées et cachetées, clairement libellées « Proposition technique » ou « Proposition financière ».
- b) Les deux enveloppes seront contenues dans une autre enveloppe dûment fermée et cachetée

sans aucun élément extérieur d'identification. Cette enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

- « Consultation pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration du dossier technique et le contrôle des travaux d'installation d'un système d'énergie solaire pour la banque de gènes des ressources génétiques animales ».
- c) Le non-respect de cette présentation entraînera le rejet. Toute proposition dont l'enveloppe extérieure porte un signe, autre que ceux requis, sera rejetée. En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fera foi. L'offre technique n'inclura aucun élément de prix ou autre donnée financière.
- d) En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fera foi. L'offre technique n'inclura aucun élément de prix ou autre donnée financière.

#### **Article 8 : Composition des offres techniques**

Chaque offre technique comprendra les documents ci-après :

- a) Le modèle de soumission (à reproduire et à signer par le soumissionnaire) ;
- b) Une liste des travaux ou études similaires réalisés accompagnée des preuves.
- c) La liste des travaux contrôlés ;
- d) Une brève présentation de la démarche de suivi et de contrôle de la réalisation des travaux
- e) Le cadre du devis quantitatif et estimatif rempli, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire
- f) Le curriculum vitae pour personne physique ou une brève présentation de la personne morale accompagnée du curriculum vitae de son personnel ;
- g) Les preuves légalisées des travaux réalisés ou contrôlés et qualifications indiquées dans les termes de référence (TDRs)

*Pour être admise en original, toute photocopie de pièces doit être certifiée conforme par une autorité compétente. L'absence ou la non validité de l'une des pièces est éliminatoire.*

#### **Article 9 : Composition de la proposition financière**

L'enveloppe scellée portant la mention « proposition financière » devra contenir le cadre de proposition financière rempli, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.

#### **Article 10 : Prix**

Les prix proposés par les soumissionnaires doivent être valables pour toute la période de validité des propositions.

### **Article 11 : Monnaie des propositions**

Les prix seront libellés en francs CFA pour cette consultation.

### **Article 12 : Dépôt des propositions**

Les propositions devront parvenir à l'adresse suivante :

**Madame la Directrice Générale du CIRDES**  
**01 BP. 454 Bobo-Dioulasso 01**  
**Burkina Faso**  
**Téléphone 20 97 20 53/ 20 97 22 87**  
**Télécopie 20 97 23 20**

Au plus tard le **lundi 27 mai 2019 à 09 heures, heures locales.**

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées

La Directrice générale a toute latitude pour proroger le délai de dépôt des offres en modifiant la consultation sous réserve des dispositions de l'article 6. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations du CIRDES et des soumissionnaires auparavant liés au délai fixé seront liés au nouveau délai.

### **Article 13 : Délai de validité des offres**

Les propositions resteront valables pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis. Dans des circonstances exceptionnelles, le soumissionnaire peut être sollicité pour la prorogation de ce délai. Un soumissionnaire acceptant la demande de prorogation ne se verra pas demander de modifier sa proposition ni ne sera autorisé à le faire.

### **Article 14 : Sélection des consultants**

L'ouverture des propositions se fera en deux (2) temps. Les propositions techniques sont ouvertes et évaluées conformément aux critères ci-dessous indiqués. Dans un deuxième temps, seules les propositions financières des consultants ayant présenté des offres techniquement conformes seront ouvertes.

### **Article 15 : Contact avec les membres de la commission de dépouillement d'évaluation et d'adjudication des offres**

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec les membres de la commission, sur aucun sujet concernant sa proposition, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué.

Toute tentative d'un soumissionnaire pour influencer la commission en ce qui concerne l'évaluation, la comparaison entre les propositions ou les décisions d'attribution du marché pourra avoir pour résultat l'élimination dudit soumissionnaire.



## **Article 16 : Evaluation des offres**

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique doit être menée en premier, suivie de l'évaluation financière. L'évaluation se fera de la façon suivante :

- **Evaluation technique**

- Il s'agit de la vérification de la présence de tous les documents requis.
- L'évaluation proprement dite à partir des critères, sous-critères d'évaluation de la proposition technique complète, et leurs poids respectifs sont les suivants :

	<u>Points</u>
<b>(i) Présentation du dossier technique</b>	
- Les pièces ordonnées comme indiqué à l'article 8	[ 0- 5]/100
- Les dossiers présentés comme indiqué à l'article 7	[ 0- 5]/100
<b>(ii) Qualifications du Consultant (Chef mission, ou Consultant Individuel) :</b>	
- Diplômes de BAC + 5 au moins en énergie solaire ou énergies renouvelables	[0- 15] /100
<b>(iii) Expériences du Consultant (Chef mission, ou Consultant Individuel)</b>	
- Expérience prouvée de 05 ans au moins dans la réalisation d'études techniques pour la mise en place d'un système d'énergie solaire	[ 0- 20]/100
- Expérience prouvée dans l'élaboration des cahiers de charges techniques pour la mise en place d'un système d'énergie solaire	[ 0- 25]/100
- Expérience prouvée dans le contrôle et le suivi des travaux pour la mise en place d'un système d'énergie solaire	[ 0- 20]/100
<b>(iv) Pertinence et adéquation technique</b>	
- Pertinence de la méthodologie de suivi et de contrôle des travaux	[ 0- 10]/100

- **Evaluation financière**

Pour être évalué financièrement, l'entreprise devra avoir à l'évaluation de l'offre technique une note supérieure à 65 points sur 100.

### **Pondérations :**

- ✓ Note technique : 55%
- ✓ Note financière : 45%

L'offre financière est notée sur 100 points. L'offre la moins disante (OMD) reçoit la note 100 et les autres notes (AN) sont calculées selon la formule :

$$AN = 100 \times OMD / OS \text{ (OS étant l'offre financière du soumissionnaire en FCFA)}$$

**Note finale = Note technique pondérée + Note financière pondérée**

- **Correction des erreurs**

Les erreurs éventuelles dans la proposition financière sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- en cas de différence entre les montants en chiffres et en lettres, c'est le montant en lettres qui prévaut;
- à l'exception des marchés à forfait, en cas de différence entre un prix unitaire et le montant total découlant de la multiplication de ce prix par la quantité, c'est le prix unitaire qui prévaut.

Le montant indiqué dans la proposition par le soumissionnaire peut être ajusté par le comité d'évaluation en cas d'erreur et le montant corrigé lie le soumissionnaire. En cas de refus de celui-ci, son offre est rejetée.

**Article 17 : Attribution du marché**

La Directrice Générale attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée conforme techniquement, à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

Toutefois, la Directrice Générale se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute proposition ou d'annuler la procédure de consultation.

**Article 18 : Considérations budgétaires**

Le CIRDES se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités des articles à commander compte tenu de l'enveloppe financière disponible.

**Article 19 : Pénalité**

Si le fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou toutes les fournitures dans les délais spécifiés dans le marché, le CIRDES, sans préjudice des autres recours qu'il tient du marché, pourra déduire du prix de celui-ci, à titre de pénalités, une somme équivalente à 0,10 % du prix des fournitures subissant le retard pour chaque jour de retard avant livraison, jusqu'à un montant maximum de 5 % du prix desdites fournitures.

Une fois ce maximum atteint, le CIRDES envisagera la réalisation du contrat.

**Article 20 : Modalités de paiement**

Les paiements seront effectués au compte bancaire à indiquer par le fournisseur de la manière suivante :

Le titulaire introduira des factures, en trois (3) exemplaires auprès de la Directrice Générale du CIRDES.

**Article 21 : Impôts, droits et taxes**

Le CIRDES garantit que le marché sera exonéré de tous impôts, droits, et taxes.

**Article 22 : Règlement des litiges**

La procédure de règlement des litiges à mettre en œuvre sera la suivante :

- tout litige survenu dans le cadre de l'exécution du présent marché doit faire l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe entre les parties contractantes.
- A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera tranché définitivement par le tribunal compétent à Bobo-Dioulasso suivant les règles de conciliation et d'arbitrage en vigueur au Burkina Faso.

## **C) LES TERMES DE REFERENCE**

## ***TERMES DE REFERENCE***

***RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ELABORATION DU  
DOSSIER TECHNIQUE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX D'INSTALLATION  
D'UN SYSTEME D'ENERGIE SOLAIRE POUR LA BANQUE DE GENES DES  
RESSOURCES GENETIQUES ANIMALES***

## **1. Contexte**

Le Centre International de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone Subhumide (CIRDES) est une institution interétatique constituée de huit (8) Etats membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger et Togo). Sa création résulte de la convention adoptée le 12 décembre 1991, à Abidjan, lors d'une réunion des Ministres du Conseil de l'Entente chargés de l'Élevage.

Placé sous l'autorité administrative des Ministères en charge de l'élevage des pays membres, qui en constituent le Conseil d'Administration, le CIRDES a pour mandat de mener des activités de recherche-développement pour améliorer la santé des animaux domestiques et accroître leur production en vue de satisfaire aux besoins croissants des populations, notamment en viande et en lait, d'améliorer leurs revenus et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Le CIRDES et le Bureau Interafricain des Ressources Animales de la Commission de l'Union Africaine (UA-BIRA) ont signé en juin 2015 la convention N° SDA/2015/004 relative la mise en place du Projet de Renforcement des capacités des Etats Africains à la conservation et l'utilisation durables des Ressources Génétiques Animales Africaines. Ce Projet est financé par l'Union Européenne (UE) et sera exécuté de 2015 à 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ce Projet, il a été prévu le recrutement d'un Consultant (personne physique ou morale) pour élaborer le dossier technique et assurer le contrôle des travaux d'installation du système d'énergie pour la banque de gènes des ressources génétiques animales provenant des pays de l'Afrique de l'Ouest.

## **2. Objectifs**

De façon générale, les objectifs de cette consultation sont :

- Elaborer le descriptif des travaux et les prescriptions techniques qui fixent les règles d'exécution des travaux du système d'énergie solaire à installer pour la banque de gènes dans l'hypothèse d'une extension à terme à tout le CIRDES
- Présenter le devis estimatif du coût total des travaux et le cadre de devis quantitatif
- Faire le contrôle des travaux conformément au cahier des caractéristiques techniques

## **3. Tâches du Consultant**

- ✓ Faire un état des lieux de la situation actuelle du site (sources d'énergie disponible, superficie à couvrir, ...)

- ✓ Proposer un scénario efficace de fonctionnement du système solaire prenant en compte les autres sources d'alimentation électrique.
- ✓ Définir et quantifier les équipements nécessaires pour satisfaire aux exigences du scénario proposé
- ✓ Estimer les besoins en capacité énergétique permettant de faire fonctionner efficacement la banque de gènes en cas d'absence d'énergie électrique de la SONABEL
- ✓ Définir les travaux à réaliser de façon complète
- ✓ Elaborer les prescriptions techniques fixant les règles d'exécution des travaux
- ✓ Faire le planning d'exécution des travaux
- ✓ Indiquer les matériaux et fournitures, les provenances, les qualités, et les garanties
- ✓ Préciser les conditions de prononciation de la réception provisoire et définitive
- ✓ Présenter le devis estimatif du coût total des travaux et le cadre de devis quantitatif
- ✓ Faire toutes tâches requises facilitant la réalisation efficace des travaux d'installation
- ✓ Contrôler l'exécution des travaux conformément aux prescriptions techniques

#### **4. Résultats attendus**

- ❖ Le cahier complet des charges techniques pour la réalisation du système d'énergies solaire est élaboré
- ❖ Le planning d'exécution des travaux est établi
- ❖ Le devis estimatif du coût total des travaux et le cadre de devis quantitatif sont présentés
- ❖ Les travaux sont contrôlés et exécutés conformément au cahier des caractéristiques techniques

#### **5. Durée de la consultation**

La consultation se déroulera en deux (2) phases :

- La phase d'élaboration du cahier des charges techniques sur une période de 10 jours au maximum.
- La phase de contrôle des travaux sur la période d'exécution

#### **6. Profil du consultant**

La consultation sera réalisée par un consultant personne physique ou morale spécialiste de l'énergie solaire en Afrique dans les pays en voie de développement et ayant les qualifications et compétences suivantes :

- ✓ Avoir un diplôme équivalent au moins à BAC+5 en énergie solaire ou en énergies renouvelables ou dans un domaine connexe
- ✓ Avoir une expérience professionnelle de cinq (05) ans au moins dans la réalisation d'études techniques pour la mise en place d'un système d'énergie solaire
- ✓ Avoir une expérience prouvée dans l'élaboration des cahiers de charges techniques

- ✓ Avoir une expérience prouvée dans l'installation du système d'énergie solaire pour les entreprises

## **7. Composition du dossier**

Le dossier sera constitué comme suit :

- ❖ Les preuves légalisées des qualifications indiquées ci-dessus
- ❖ Les preuves légalisées des expériences professionnelles indiquées ci-dessus
- ❖ Une liste des travaux ou études similaires réalisés accompagnée des preuves
- ❖ Une liste des travaux contrôlés
- ❖ Le curriculum vitae pour personne physique ou une présentation de la personne morale, et accompagné du curriculum vitae de son personnel

## **8. Contact**

CIRDES

N°559, rue 5-31 angle avenue du Gouverneur Louveau

01 B.P. 454 Bobo-Dioulasso 01, Burkina Faso

Tél. (226) 20 97 20 53/ 20 97 22 87/20 97 26 38

Fax (226) 20 97 23 20 Email [dgcirdes@fasonet.bf](mailto:dgcirdes@fasonet.bf)

[www.cirdes.org](http://www.cirdes.org)



## **D) ANNEXES**

**MODELE DE CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTANT**

N° 000\_2019/ADM/DAF/UA BIRA

---

**OBJET** :

**CONSULTANT** :

**MONTANT** :

**DUREE** :

**DATE DE NOTIFICATION** :

**IMPUTATIONS  
BUDGETAIRES** :

*MAI 2019*

**ENTRE**

Le CIRDES, Représenté par sa Directrice générale, le Docteur Valentine C. YAPI-GNAORE

01 BP. 454, Bobo-Dioulasso 01 Burkina Faso, Téléphone 20 97 20 53 / 20 97 22 87 , Télécopie  
20 97 23 20

D'une part,

**ET**

.....

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet, .....

**ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS**

L'ensemble des documents énumérés, dans l'ordre de priorité ci-après, constitue un tout qui définit les clauses du contrat :

- le présent contrat ;
- les propositions technique et financière
- le dossier de demande de propositions

**ARTICLE 3 : CALENDRIER POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

Le Consultant fournit les services pendant la période allant du ..... au ..... 2019.

**ARTICLE 4 : MONTANT DU CONTRAT**

Le contrat est exprimé en francs CFA.

Il est arrêté à la somme de ..... francs CFA, hors taxes.

**ARTICLE 5 : REVISION DES PRIX**

Les prix sont fixes, fermes et non révisables.

**ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT**

Les paiements se feront selon les modalités à définir

**ARTICLE 7 : DOMICILIATION DES PAEMENTS**

Les sommes dues, par le CIRDES au titre de ce marché, seront payées par virements au compte bancaire dont les références sont ci-dessous :

Banque de domiciliation :

Adresse de la Banque :

Titulaire du compte :

Code banque :

Code agence :

Numéro du compte :

Clé RIB :

Code Swift :

IBAN :

**ARTICLE 8 : DROIT DE RESERVE ET ASSURANCE**

Les Consultants s'engagent à ne pas divulguer d'information confidentielle relative aux Prestations, au présent Contrat ou aux affaires et activités du CIRDES sans autorisation préalable écrite de ce dernier, pendant et après l'achèvement du Contrat.

Les Contractants prennent toute mesure appropriée pour s'assurer.

**ARTICLE 9 : CONTESTATIONS ET LITIGES**

Tout litige relatif à l'exécution du présent marché doit être, prioritairement, réglé à l'amiable et

par voie de négociation directe.

En cas d'échec des négociations, les litiges seront tranchés par le tribunal compétent de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso

**ARTICLE 10 : APPROBATION ET ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent marché est établi en langue française, en trois (03) exemplaires. Il est valable après sa signature par les deux parties.

Fait à Bobo-Dioulasso, le xx /xx /xxxx

**La Directrice Générale du CIRDES**

**Lu et accepté  
Le titulaire**

**Dr Valentine C. YAPI-GNAORE**  
*Directeur de recherche*

**MODELE DE SOUMISSION**

**PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

DE :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

A :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Objet : Engagement du soumissionnaire au titre de.....**

Mesdames/Messieurs,

Au sujet de la proposition technique et financière,

Nous, soussignés, \_\_\_\_\_, avons l'honneur de vous adresser ci-joint une Proposition technique et financière aux fins de sélection pour \_\_\_\_\_.

Veillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Signature : \_\_\_\_\_  
(Représentant autorisé)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## MODELE DE CURRICULUM VITAE

Poste proposé : \_\_\_\_\_

Nom de la firme : \_\_\_\_\_

Nom de l'employé : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Années d'emploi au sein de la firme : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Attributions spécifiques : \_\_\_\_\_

Principales qualifications :

(En une demi-page maximum, donner un aperçu des aspects des travaux similaires réalisés et de l'expérience de l'employé qui sont le plus en rapport avec ses attributions ; indiquer le niveau des responsabilités exercées par cet employé dans le cadre de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.)

Éducation :

(En un quart de page maximum, résumer les études universitaires et autres études spécialisées suivies par l'employé, en indiquant le nom de l'école ou université, les années d'étude et les diplômes obtenus.)

Expérience professionnelle :

(En trois-quarts de page maximum, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études, dans un ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel ; pour chacun, indiquer les dates, le nom de l'employeur, le titre professionnel de l'employé et le lieu de travail ; pour les emplois des dix dernières années, préciser en outre le type de travail effectué et fournir, le cas échéant, les noms des clients à titre de références.)

Langues :

(Indiquer, pour chaque langue, le niveau de connaissance : lu/parlé/écrit, moyen/bon/excellent.)

---

Attestation :

Je, soussigné, certifie, sur la base des données à ma disposition, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

---

Signature de l'employé  
ou du responsable  
autorisé de la firme

Date : \_\_\_\_\_  
Jour/mois/année



## CADRE DE PROPOSITION FINANCIERE

N°	Désignation	Unité	Quantité	Honoraires/ jour	Montant total
1.	Elaboration du dossier technique	Nombre de jours			
2.	Suivi et contrôle des travaux	Nombre de jours			
3.					
Total:					

Signature : \_\_\_\_\_  
(Représentant autorisé)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_